



Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2003

Cinquante-septième session

Point 126 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/57/656/Add.1)]

57/315. État d'avancement de la mise en place des stocks de matériel stratégique

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/292 du 27 juin 2002 sur la mise en place de stocks de matériel stratégique,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la mise en place des stocks de matériel stratégique¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général¹;
2. Souscrit aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport² et prie le Secrétaire général d'assurer leur mise en œuvre intégrale, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. Décide de proroger jusqu'au 30 juin 2004 la période de validité de la décision qu'elle a prise dans sa résolution 56/292 en ce qui concerne les ressources approuvées;
4. Rappelle le paragraphe 2 de sa résolution 56/292 et prie le Secrétaire général d'inclure dans les rapports à venir des statistiques sur les achats;
5. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session, comme il l'a fait précédemment, des rapports distincts sur la mise en place des stocks de matériel stratégique et sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et son exécution.

90^e séance plénière
18 juin 2003

¹ A/57/751.

² A/57/772/Add. 9, par. 28 à 35.